

Les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière

**Exploration et exploitation des hydrocarbures :
l'eau, la santé et le développement des communautés**

Mémoire présenté au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
dans le cadre de l'enquête et audience publique sur

*Les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux
Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière*

Par
Hélène Chevrier
organisatrice communautaire

Cap-aux-Meules
Le 19 juin 2013

LIMITES

Le peu de temps imparti pour produire un mémoire nous permet seulement d'apporter des bribes d'information et quelques suggestions qui, croyons-nous, feront paraître la complexité du sujet soumis à l'analyse, particulièrement lorsqu'on veut l'aborder sous l'angle social.

Représentante du CSSS à la Table de concertation sur les hydrocarbures, il m'a semblé important que notre établissement mette à la disposition les informations qu'elle possède et qu'elle fasse entendre un certain point de vue, toutes choses qui pourraient aider la Commission dans ses travaux. La direction générale a alors acquiescé à cette idée et m'a confié le soin de rédiger un mémoire.

Il ne m'a pas été possible de rencontrer le Conseil d'administration du CSSS des Îles. Le présent mémoire ne présente donc pas d'opinion comme telle sur «forer ou ne pas forer», mais suggère que plus de temps et de ressources devraient être accordés à l'information, au débat et à la consultation de la population et de ses organisations avant qu'une décision soit prise à l'effet d'entrer (le forage n'étant que la première étape) dans l'ère du développement des hydrocarbures sur et autour des îles de la Madeleine. Aux questions de faisabilité technique, de contrôle des accidents, de redevances et retombées économiques, bien essentielles il va sans dire, l'analyse ne devrait-elle pas aussi porter une attention particulière au devenir des communautés? Est-ce que la mise en marche d'un tel développement industriel est susceptible d'améliorer la santé et le bien-être des communautés d'aujourd'hui et de demain? La présente enquête et audience publique permet de réfléchir notre rapport aux ressources naturelles du territoire en tant que communautés insulaires, maritimes, québécoises; prises de conscience, débats et prospectives demandent du temps.

Il me fait plaisir, à titre d'organisatrice communautaire au CSSS des Îles depuis une trentaine d'années, de participer à cette enquête et audience publique importante pour l'avenir de notre territoire insulaire et pour l'avenir de notre région maritime. Je tiens à remercier le Ministre du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs et les commissaires du BAPE qui ont rendu possible cet exercice démocratique.

INTRODUCTION

Dans son Plan stratégique 2012-2015, le CSSS des Îles rappelle sa mission : «Prévenir, guérir, soigner et soutenir pour le mieux-être et la santé de la population des Îles de la Madeleine, en offrant, en collaboration avec nos partenaires, des services de santé et des services sociaux et de réadaptation de qualité, sécuritaires, accessibles, intégrés et en continuité».

Le CSSS des Îles y formule de grands enjeux, notamment «L'action en amont des problèmes et la réduction des inégalités de santé et de bien-être». Il entend donc «Agir en partenariat sur les principaux déterminants de la santé et du bien-être». Le Plan énonce, entre autres objectifs : «Favoriser l'implication des tables de concertation intersectorielle pour agir de façon concertée en matière de santé et de bien-être de la population et de développement de communautés en santé».

Rappelons que les services généraux courants du CSSS comprennent, entre autres, des services médicaux, des services psychosociaux, des services de santé et sécurité au travail et des services d'organisation communautaire.

La Loi sur la santé publique adoptée en décembre 2001 énonce clairement que la santé et le bien-être d'un individu « tiennent non seulement à sa volonté et à sa capacité d'agir, mais aussi aux conditions présentes dans son environnement immédiat – environnement socioéconomique, physique, social et culturel. De plus, on sait que la pauvreté contribue largement à la persistance des inégalités de santé et de bien-être » (Programme national de santé publique 2003-2012. MSSS. 2003, p. 70).

En annexe 1, on trouvera un extrait du Programme national de santé publique qui situe davantage l'importance du soutien à accorder au développement des communautés.

De même, en annexe 2, en guise de présentation sommaire de l'état de santé et de bien-être de la population des Îles-de-la-Madeleine, nous joignons un «Coup d'œil rapide» produit par la Direction de santé publique de la Gaspésie-Les Îles en 2011.

En rapport avec le sujet d'aujourd'hui, *Les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière*, le CSSS des Îles a été actif au cours des dernières années :

- Le CSSS des Îles est un des membres de la Table de concertation sur les hydrocarbures mise en place par l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine depuis sa création, en 2011;
- En janvier 2011, le CSSS des Îles a transmis une lettre au ministre de l'environnement du Québec dans laquelle nous relevions quelques leçons à tirer de l'implantation de la mine de sel à la fin des années 1970. Nous joignons cette lettre au présent mémoire (annexe 3);

- En février 2012, dans le cadre de la consultation sur l'Évaluation environnementale stratégique (EES-2) du développement des hydrocarbures dans le golfe du St-Laurent, le CSSS a également transmis quelques documents et commentaires (annexe 4A et 4B);

Dans un autre ordre d'idée, en termes de consommation d'eau et d'énergie :

- Le CSSS des Îles assume une dépense annuelle de 350 000 \$ en électricité pour ses sept (7) installations sur le territoire (Centre hospitalier, CHSLD de 64 places, CRDITED et 4 CLSC);
- Le CSSS des Îles fait partie des plus grands consommateurs d'eau de l'archipel avec une consommation moyenne de 130,0 m³/j (données 2009-2011 de la Municipalité);

Des efforts d'économie sont toutefois consentis par le CSSS des Îles ces dernières années :

- Les fluorescents ont été remplacés par des modèles plus économiques en consommation électrique;
- Deux voitures électriques ont remplacé deux camions, générant des économies annuelles de 4 000 \$ en carburant par véhicule;
- De nouveaux lave-vaisselles produisent une économie annuelle de 440 000 litres d'eau chaude.

L'EAU aux Îles, oui, elle est bonne! Oui, nous savons que les nappes souterraines sont notre unique source d'eau potable, qu'elles sont irremplaçables et qu'aujourd'hui, elles répondent à nos besoins. Mais demain?

- De 2005(date du registre officiel) à 2011, selon les données de l'Infocentre de santé publique, il n'y a pas eu d'éclotions de maladies d'origine hydrique de déclarées aux Îles-de-la-Madeleine. (communication avec DSP, 11-06-2013);
- Quel est l'état des réseaux d'aqueduc (fuites, prévention des bris, vétusté, etc.)? Peut-on faire plus pour réduire les utilisations abusives ou le gaspillage (robinets laissés ouverts par crainte du gel de tuyaux, arrosage de stationnements, équipements sanitaires de grande consommation d'eau, etc.). Les citoyens, commerces ou autres contribuables situés dans les périmètres de protection bactériologique ou virologique des puits municipaux sont-ils informés de cette localisation et sensibilisés à leur responsabilité particulière à l'endroit de la qualité de l'eau?

À LA LECTURE DES DOCUMENTS DE SOUTIEN À LA CONSULTATION :

Tout en prenant connaissance du document produit à l'UQAR, nous avons relevé quelques passages qui donnent l'occasion d'apporter certains commentaires et/ou recommandations. Ainsi, dans le tableau suivant, nous présentons une sélection de passages (sans les références d'auteurs) et nos recommandations/commentaires :

Citations	Commentaires / recommandations
<p>p.10 : «...la salinisation le long de forages non tubés, ou dans des puits abandonnés, mal construits ou corrodés qui permettent une migration verticale des eaux salées vers l'aquifère sus-jacent»</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle est la responsabilité des propriétaires à l'endroit des puits existants sur et dans les alentours de l'archipel? Ont-ils été «abandonnés»? Dans quelles conditions? Quelle est l'estimation de leur durée de vie?
<p>p.16 : «Dans ces régions sensibles [Golfe du St-Laurent], l'augmentation du NMR [niveau marin relatif], la subsidence et les changements climatiques pourraient mener à une suite d'impacts biophysiques et socio-économiques d'importance, qu'il est aujourd'hui nécessaire de considérer et d'inclure dans les plans de gestion des milieux côtiers. Selon Lemmen & Warren (2004), les changements climatiques devraient désormais être inclus dans les plans de gestion de l'eau des régions vulnérables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Municipalité procède actuellement, et elle projette dans un proche avenir, augmenter le nombre de puits sur tout le territoire, et ce, pour répondre, dit-on, aux besoins des 30 prochaines années. Comment a-t-on estimé les besoins futurs? A-t-on pris en compte les impacts des changements climatiques (moins ou peu de neige, pluies diluviennes fréquentes mais difficilement absorbées, imperméabilisation des sols par l'urbanisation, etc.)?
<p>p. 18 : «...ils [les systèmes de résurgence] constitueraient une voie d'échange chimique majeure entre le continent et l'océan côtier et influenceraient directement la santé des écosystèmes littoraux (eutrophisation, prolifération algale). [...] L'analyse de la vulnérabilité de ces systèmes face aux pressions anthropiques et aux changements climatiques sert de point de départ pour trouver des moyens efficaces de promouvoir des mesures susceptibles de limiter les impacts»</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Serait-il à propos de mettre en place un Programme d'information de la population sur les réalités biophysiques du territoire, sur la vulnérabilité et connectivité des écosystèmes terrestres, côtiers et lagunaires, sur les impacts des pressions anthropiques et des changements climatiques sur les ressources naturelles et sur leur milieu de vie?
<p>p. 20-21 : «Différentes actions politiques peuvent aussi être mises en place pour faciliter une gestion durable et pérenne des aquifères côtiers. [...] :</p> <ol style="list-style-type: none"> D'acquérir une bonne connaissance et compréhension du fonctionnement de l'aquifère; De mettre en place un système de suivi adéquat et un système d'alerte précoce; D'encourager la population et les autorités à vouloir une utilisation durable de la ressource; De mettre en place une institution de gestion de 	<p>Considérant l'importante responsabilité que nous, institutions, citoyens et élus, avons à l'égard de la conservation de l'eau (quantité et qualité) sur nos îles,</p> <ul style="list-style-type: none"> • nous souhaitons, en appui au travail déjà remarquable de la Régie municipale de l'eau, que s'établisse un réel partenariat inter-institutions publiques. • Nous suggérons également que soit confié à un organisme communautaire un mandat sensibilisation, diffusion des connaissances et promotion de la conservation de l'eau potable aux Îles-de-la-Madeleine. Cet organisme pourrait-il

<p>l'eau possédant les outils et les ressources adéquats pour réaliser le travail;</p> <p>v. D'avoir une participation des organisations, des organismes gouvernementaux et des citoyens;</p> <p>vi. De développer l'enseignement, la formation et la diffusion des connaissances et des données</p>	<p>être pourvu de ressources humaines et financières au même titre que les Comités de bassin versant qui sont en place ailleurs au Québec?</p>
<p>p.44-47 PORTRAIT HUMAIN DES ILES-DE-LA-MADELEINE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ce chapitre est nettement sous-développé. <p>-----</p> <ul style="list-style-type: none"> • En plus de l'annexe 2 (coup d'œil rapide sur le portrait de santé), nous plaçons en annexe 7 un court exercice cherchant à tracer une ligne chronologique des changements survenus dans l'occupation du territoire madelinot et quelques données sur la transformation relativement récente du mode de vie. Quel impact aurait un développement des hydrocarbures (en milieu terrestre et/ou marin) sur l'accès aux ressources naturelles et sur le mode de vie des communautés insulaires? <ul style="list-style-type: none"> • Nous portons aussi à l'attention trois documents relatifs aux particularités de la vie et de la gestion des milieux insulaires : <ol style="list-style-type: none"> 1) «Vivre dans des îles» : http://www.uqar.ca/files/cermim/Vivredansdesiles_000.pdf 2) Avis du Comité économique et social européen sur «Une meilleure intégration dans le marché intérieur, facteur clé de la cohésion et de la croissance pour les îles» (2009/C 27/26) (disponible en ligne) 3) Contrat n°2000.CE.16.0.AT.118, Rapport final, mars 2003 " Analyse des régions insulaires et des régions ultrapériphériques de l'Union européenne, Partie I : Les régions insulaires " (disponible en ligne) <p>-----</p> <p>L'Institut de santé publique du Québec établit ainsi les Principes du cadre de gestion du risque (technologique, pollution de l'air, contamination de l'eau, effets sur la qualité de vie) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Primauté de la santé sur les autres considérations • Prudence afin d'éviter ou de prévenir les effets néfastes • Rigueur scientifique au cours du processus • Équité dans le partage des bénéfices et des inconvénients • Transparence et ouverture à toutes les parties intéressées, et à toutes les étapes du processus de gestion (caractérisation du risque, identification et examen des options pour réduire) <p>«Ultimement, la démarche vise le renforcement de la capacité d'action des communautés pour construire leur avenir» (Source : INSPQ. 2010. <i>État des connaissances sur la relation entre les activités liées au gaz de schiste et la santé publique</i>. P. 63</p> <p>-----</p> <p>Lors d'évaluations d'impacts sur la santé (ÉIS), il est suggéré de considérer divers impacts potentiels, notamment :</p> <p>Pour les communautés, effets sur :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> * Qualité de l'air intérieur et extérieur * Qualité de l'eau potable ou des eaux récréatives * Qualité de la nourriture * Qualité des sols * Milieu sonore ambiant et aspect visuel * Rayonnement ionisant * Accès aux ressources naturelles de subsistance (cueillette, chasse et pêche,...) * Économie traditionnelle (ex.: pêche et tourisme) * Milieu bâti (ex.: présence de produits dangereux, risques physiques,..) * Introduction ou accroissement de certaines maladies * Disponibilité de services de santé, et autres services et infrastructures communautaires <p>Pour les travailleurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> * Exposition à des agents physiques, chimiques, microbiologiques * Dangers géographiques ou physiques * Conditions socioculturelles difficiles <p>(Source : ÉIS, cours en ligne, consulté en 2012. Un cours est actuellement offert par l'INSPQ)</p>
<p>p.112 Tableau 4.1. Portrait des ressources naturelles continentales [?] des Îles-de-la-Madeleine</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ce tableau est incomplet, difficile à comprendre et les données ne sont pas intégrées dans l'analyse qui s'ensuit. • Aucune mention n'est faite de la flore, des sols, des mollusques et crustacés, etc. • La pêche y est dite «récréative uniquement»! • Les sources alternatives d'énergie sont résumées par «le vent». Bien d'autres sources peuvent présenter un potentiel, notamment le solaire, la géothermie, biomasse, etc. Et diverses échelles de production peuvent constituer des alternatives plus ou moins intéressantes.
<p>p.114 «Le ministre peut, par arrêté ministériel, soustraire à l'exploration et à l'exploitation minière tout terrain qui fait partie du domaine de l'État et qui est jugé d'intérêt public»</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Qui peut demander tel arrêté ministériel? Selon quelles procédures? • Par la carte de protection des puits d'eau potable illustrant la portée du règlement 2013-13 et par la carte désignant une affectation industrielle à des fins d'énergie éolienne sur la Dune-du-Sud annexe au Règlement 2013-09) de la Municipalité des Îles, on constate que cette dernière zone «industrielle» ainsi que l'emplacement du puits foré par Corridor Ressources sur la Dune-du-Nord, sont situés en territoire public, territoire dont la Municipalité, ou l'Agglomération, réclame la gestion auprès du MRNF. Est-ce que l'autorisation de forage en terres publiques peut être facilitée du fait que le MRNF et le gouvernement sont manifestement promoteurs du développement des hydrocarbures (gaz et pétrole)?
<p>p.139 «Le stockage du gaz naturel en sous-sol, dans des réservoirs souterrains naturels, est la technique la plus efficace et la plus économique pour stocker le gaz</p>	<p>Considérant qu'on ambitionne exploiter les hydrocarbures du bassin Madeleine, est-ce que la mine de sel constitue un réservoir potentiel pour le stockage de gaz naturel?</p>

à très grande échelle. Ce stockage est privilégié en cas d'importation du gaz»	

De façon plus globale, la lecture du document de l'UQAR et les échanges de la première partie de l'audience publique confirment qu'on (Ressources naturelles Canada, RNC) estime une présence de ressources pétrolières majeures, de classe mondiale dans les alentours des Îles-de-la-Madeleine : «À l'échelle régionale, l'estimation des ressources en place effectuée par la Commission géologique du Canada (Lavoie et al., 2009) indique que près de la moitié des ressources au sein des roches clastiques du Carbonifère supérieur (la cible privilégiée au niveau des Îles-de-la-Madeleine) est contenu (*sic*) dans les 10 gisements potentiels les plus gros» (RNC. 28 mai 2013).

On comprend aussi que le gouvernement et les industries pétrolières cherchent instamment à atteindre, évaluer et exploiter ces gisements.

On remarque, dans un autre ordre d'idée, que le langage entourant le sujet du développement des hydrocarbures est truffé de difficultés sémantiques, pour tout citoyen intéressé à comprendre ou à apprendre avant de pouvoir participer à un débat sur l'avenir de son milieu de vie :

- Utilisation de diverses unités de mesure : pieds cubes, nombre de barils, Bcf, Tcf, MMcf/jour, etc.
- Référence à de multiples ambitions, à multiples études, à multiples procédures, lois, règlements qui sont en révision (ambiguïté entre ce qui est en vigueur et ce qui est projeté ou souhaité).
- Usage indéterminé et confondant des termes utilisés : fracturation, fracturation hydraulique, complétion, stimulation, stimulation par pression d'un puits (ou forage); forage (ou puits) conventionnel, traditionnel, scientifique, directionnel; gaz naturel conventionnel non associé; etc.
- Diverses désignations des formations géologiques :
 - Cable Head / Greens Gables / Naufrage... (Gastem);
 - Roche-mère / roche réservoir / roche couverture (Chaillou), roche-piège (RNC);
 - Carbonifère supérieur / carbonifère inférieur / ... (RNC);
 - Bassin Madeleine, etc.

RECOMMANDATIONS

Nous concevons, au terme de la lecture du rapport et des informations rendues publiques par le BAPE à ce jour, que c'est lors de la demande de permis de forage d'un puits d'exploration gazière que s'ancre la chaîne des étapes menant à l'exploitation et à la mise en marché des produits bruts et dérivés. C'est donc, selon notre interprétation, à ce moment-ci que l'ensemble des impacts d'un projet global doit être

regardé et nous estimons que cette première décision doit considérer ces impacts sur le court et le long terme. Dans le cas qui nous concerne, selon les estimations d'un réservoir de gaz probable «de classe mondiale» dans les alentours de l'archipel, il est de forte probabilité que :

- si le puits s'avère improductif, une autre demande de forage pourra être demandée, puis une autre et une autre encore si nécessaire, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on se situe dans l'hypothétique bassin gazifère;
- si le puits est productif, on demandera un premier permis de puits d'exploitation et le développement des infrastructures qui accompagnent la mise en production et en marché du gaz (port méthanier, usine de liquéfaction, entreposage, etc.) Si on a besoin, on demandera un second, un troisième et plus et plus de puits;
- dans les deux cas, on pourrait aboutir à de multiples forages et au développement d'une filière complète d'exploitation d'hydrocarbures;
- la période de demande de permis d'exploration est donc cruciale pour la population locale, pour l'aménagement du territoire, pour l'environnement naturel et pour l'activité économique tributaire, aujourd'hui, presque exclusivement de la qualité de l'environnement et des ressources naturelles : pêche, mariculture, tourisme, agriculture et mine

S'il devait y avoir, par surcroît, comme le souhaite le gouvernement québécois, exploitation de pétrole dans le golfe du St-Laurent, l'archipel serait-il mis à contribution d'une façon ou d'une autre (installations terrestres et/ou souterraines, main d'œuvre, port, ...)? Quels seraient les impacts cumulés de ces deux types de développement sur la santé et le bien-être de la population, sur l'aménagement, sur l'environnement côtier et marin et sur l'activité économique locale et régionale?

Nous appuyons les pistes de réflexion énoncées à la fin du rapport de l'UQAR, particulièrement celles ayant trait, pour une gestion durable des eaux souterraines, à :

- Une participation de la population et les autorités;
- La mise en place d'une institution de gestion de la ressource eau souterraine
- Sensibilisation et diffusion des connaissances et données sur les eaux souterraines

Nous maintenons les recommandations transmises en 2011 :

- Que soit considéré comme un seul et même projet l'ensemble des opérations du projet de mise en valeur du potentiel gazier et pétrolier aux Îles;

- Que soit exigé des promoteurs [*et dans ce cas-ci il peut s'agir de l'entreprise pétrolière et de divers ministères du gouvernement*] sollicitant une autorisation de forage d'un puits d'exploration gazier ou pétrolier en milieu terrestre, la production d'une étude préliminaire d'impact environnemental et socioéconomique de l'ensemble des activités intimement liées du projet, pouvant comprendre notamment les choix de localisation, l'installation d'un puits de forage, les technologies requises, l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées, les activités de transport, de conditionnement, d'entreposage, d'acheminement vers les marchés extérieurs par gazoduc et/ou via un port de mer, les activités de desserte locale, de production d'électricité et toutes autres activités complémentaires envisagées;
- Que soient mises en place les structures de coordination qui assureront la prise en compte de l'environnement, le suivi de l'évolution du projet et qui favoriseront la participation de la population;
- Que le MDDEP soit pro-actif en matière de développement durable et de protection de l'environnement, pro-actif pour assurer la participation des communautés dans les décisions qui concernent leur milieu de vie et, particulièrement dans le cas qui nous concerne, pro-actif (précautionneux pourrait-on dire) pour garantir la protection de la nappe phréatique (prévention des accidents et risques de contamination ou de pénurie), cette ressource hautement fragile et essentielle à [à la vie, à] la qualité de vie du milieu et à la santé des résidents et visiteurs de l'archipel. [*Assujettir les activités d'exploration aux îles-de-la-Madeleine au processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement serait-il chose possible?*]

Nous faisons recommandation du commentaire de l'ordre des géologues du Québec, énoncé dans le mémoire transmis dans le cadre de la consultation sur le projet de Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, en février 2012 :

- **Aquifères comme sources uniques.** Le projet de règlement n'accorde aucune protection particulière aux îles de la Madeleine contrairement à l'article 40 du RCES. Le RCES accorde une protection particulière à cet aquifère en raison de sa situation insulaire qui en fait la seule source d'eau potable disponible. Nous croyons que les exigences de l'actuel article 40 du RCES méritent d'être reportées dans le nouveau règlement en ajoutant des dispositions permettant d'offrir une protection et une surveillance accrue aux aquifères ayant un rôle de source unique pour une communauté ou une région

Dans une présentation faite au Regroupement québécois des intervenants et intervenantes en action communautaire (RQIIAC) en CSSS, en mai 2012, nous avons résumé les revendications répétées du milieu. Celles-ci nous apparaissent toujours d'actualité :

- Information fiable, indépendante;
- Consultation et participation aux décisions concernant le développement des hydrocarbures sur notre territoire, au Québec et dans le golfe du SL, via des mécanismes structurés et intégrés aux

processus décisionnels, et ce, dès la conception des projets ou la demande de permis de recherche et d'exploration;

- Gestion intégrée du golfe du SL; Analyse intégrant l'ensemble des projets potentiels (de l'exploration à la mise en marché) et évaluant les impacts sectoriels et cumulatifs;
- Préservation de l'intégrité écologique et de la qualité des milieux de vie (culturels, sociaux et économiques), et ce, à moyen et long terme;
- Réduction des émissions de GES;
- Révision de la Stratégie énergétique du Québec;
- Révision des normes légales et réglementaires;
- Élaboration d'une Stratégie énergétique locale (Îles-de-la-Madeleine);
- Moratoires sur les activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures aux Îles, au Québec et dans le golfe du SL.;

CONCLUSION

Ces recommandations énoncées, il nous tente d'ajouter que :

- Que la vraie démocratie demande du TEMPS.
- Que «boire de la bonne l'eau», c'est la santé!
- Que le pari collectif de la santé pour tous et pour l'environnement est beaucoup plus important que celui de l'argent. Dans le cas de pollution ou de destruction des grands écosystèmes et des ressources essentielles à la vie, des mesures compensatoires en argent ne sont pas de nature à ramener le poisson dans la mer ou l'eau de qualité dans le robinet.
- Que prendre leçon des expériences passées (pensons à l'industrialisation des pêcheries) ou des expériences d'ailleurs (pensons à l'exemple, certes extrême, de l'île micronésienne de Nauru¹) et prendre la responsabilité de définir un mode de vie futur qui soit mieux ajusté aux exigences de la vie dans notre milieu insulaire maritime demandent aussi du TEMPS.

En rappelant qu'en 1978, l'audience publique sur le projet mine de sel/port à Grosse-Île avait confirmé auprès du gouvernement québécois la pertinence de doter le Québec d'un bureau d'audiences publiques en environnement, ce qui a donné naissance au BAPE;

En appréciant aujourd'hui encore l'importance du travail de consultation publique que mène le BAPE, instance crédible et indépendante;

En reconnaissant la complexité des systèmes naturels et sociaux, les interdépendances de l'action publique et en tenant compte des limites de ressources humaines, financières et de temps de la Municipalité et des autres instances publiques locales et régionales pour réaliser un travail comparable;

En conclusion, souhaitons la création d'un Office ou bureau de consultation publique à l'échelle locale ou régionale. La définition d'un cadre de fonctionnement transparent, accordant le temps nécessaire à l'information et à l'expression des points de vue éviterait, selon moi, bien des déchirements, des divisions et de la démagogie. Cela donnerait de la valeur et du respect à la diversité des compétences et des personnes, permettrait l'approfondissement des dossiers et l'apprentissage de la participation voire même de la gouvernance territoriale.

¹ Informations générales sur wikipédia : exploitation intensive de phosphate pendant 30 ans, dégradation de l'environnement, haut taux d'obésité des résidents, PIB/hab. très élevé puis déclin : dérapages financiers, il s'agirait (en 2009) du plus haut taux de chômage au monde : 90 % pour une population d'environ 10 000 personnes,

ANNEXE 1

Extrait du programme national en santé publique 2003-2012 (mise à jour 2008), p.61-62.

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

Le développement des communautés¹³⁷ est un processus de coopération volontaire, d'entraide et de construction de liens sociaux entre les résidents et les institutions d'un milieu local. Ce processus vise l'amélioration des conditions de vie sur les plans social, culturel, économique et environnemental¹³⁸.

Pour sa part, la notion de communauté « renvoie à un système social structuré de personnes vivant à l'intérieur d'un espace géographique précis (ville, village, quartier, arrondissement). Ces personnes ont une interaction sociale et partagent, entre elles et avec le lieu qu'elles habitent, certaines valeurs communes et des liens psychologiques démontrant ainsi une certaine conscience de leur identité en tant que communauté¹³⁹. »

Le développement des communautés est étroitement associé à la notion de développement social. « Le développement social fait référence à la mise en place et au renforcement au sein des communautés, dans les régions et à l'échelle de la collectivité, des conditions requises pour permettre, d'une part, à chaque individu de développer ses potentiels, de pouvoir participer activement à la vie sociale et de pouvoir tirer sa juste part de l'enrichissement collectif et, d'autre part, à la collectivité de progresser socialement, culturellement et économiquement, dans un contexte où le développement économique s'oriente vers un développement durable, soucieux de justice sociale¹⁴⁰. »

Le développement social se distingue toutefois du développement des communautés parce qu'il couvre un champ d'action plus large. Ce champ englobe à la fois les structures politiques et légales qui assurent les droits de la personne, les politiques et les programmes sociaux ainsi que les processus moins officiels de développement social local impliquant la famille, les réseaux sociaux et les différents milieux de vie de la communauté¹⁴¹. De plus, l'action des acteurs du développement social doit être complémentaire à celle des agents des secteurs économique et environnemental. Le développement des communautés implique, quant à lui, une action centrée sur un territoire local d'appartenance et tenant compte de tous les axes de développement.

Ces deux types de développement ont toutefois en commun certains principes fondamentaux :

- la participation des citoyens et des acteurs locaux visés dès le début de la planification des projets et activités ;
- une approche démocratique assurant des relations égalitaires entre les partenaires impliqués ;
- la solidarité sociale favorisant le développement du potentiel individuel et collectif ;
- la responsabilité associée aux droits et devoirs de l'activité citoyenne.

De nombreuses recherches dans le domaine social ont confirmé que la participation sociale et les relations de réciprocité et de confiance, qui facilitent la coopération et l'entraide dans un milieu, peuvent influencer positivement la santé de la population¹⁴². Les membres d'une communauté qui arrivent à travailler ensemble vers un but commun présentent un taux de mortalité plus bas¹⁴³ et profitent d'un meilleur accès à des services de santé et à des ressources d'aide¹⁴⁴. Ils composent aussi avec des normes sociales plus favorables à la santé¹⁴⁵. À l'inverse, les communautés où règnent la désorganisation, la méfiance et la compétition affichent de moins bons indicateurs de santé¹⁴⁶. On constate que dans ces communautés, la population présente plus de problèmes de santé mentale et un plus haut taux de suicide¹⁴⁷. Le risque de maladies coronariennes¹⁴⁸ et le taux de mortalité infantile¹⁴⁹ y sont également plus élevés, tout comme le risque de développer la maladie d'Alzheimer¹⁵⁰.

Le soutien, par l'action communautaire, au processus de développement d'un milieu est propice à l'amélioration de la santé et du bien-être de ses résidents. En favorisant, chez les individus, le développement de l'estime de soi et du sentiment de maîtrise de l'environnement, le soutien au développement des communautés contribue aussi à augmenter, entre autres, le sentiment d'appartenance, la fierté des réalisations jugées bienfaitrices et l'acquisition de nouvelles compétences. On reconnaît également que les communautés en santé, où règne une forte cohésion sociale, c'est-à-dire où la participation active des membres est favorisée, composent beaucoup plus efficacement avec des événements inattendus, accidentels ou même catastrophiques qui exigent des actions rapides, de l'entraide et de la

solidarité¹⁵¹. Ainsi, l'interaction entre les citoyens ainsi que les liens de confiance et de réciprocité créés constituent le déterminant le plus important pour améliorer la santé et le bien-être d'une collectivité¹⁵².

La contribution des acteurs de santé publique

Par leur soutien au développement des communautés, les acteurs de santé publique visent à renforcer la capacité des milieux à se prendre en main. Le réseau de la santé et des services sociaux doit accompagner chaque communauté vers son développement global, sain et durable¹⁵³.

Au palier local, les CSSS :

- contribuent à déterminer les communautés d'appartenance ;
- favorisent l'établissement et le maintien de liens de confiance et de réciprocité entre les citoyens et les acteurs locaux du développement ;
- encouragent et soutiennent la participation des membres de la communauté lors de l'analyse du milieu, de la planification et de la mise en œuvre d'actions visant l'ensemble des déterminants de la santé et du bien-être, et ce, avec un objectif d'acquisition de compétences individuelles et collectives ;
- suscitent et animent à l'intérieur des lieux de concertation locale des partenariats intersectoriels qui permettent la mise en commun des ressources et l'atteinte d'objectifs pour le bien de tous ;
- offrent leur soutien pour les démarches d'évaluation des processus et des retombées des activités et projets.

En misant sur l'expertise des intervenants communautaires aptes à utiliser des approches diversifiées et adaptées au milieu, les CSSS contribuent au développement d'un climat propice à l'action locale et communautaire.

Au palier régional, les agences de la santé et des services sociaux :

- favorisent les concertations sectorielles et intersectorielles en appui au développement des communautés ;
- contribuent à la connaissance des forces et faiblesses de chaque territoire à l'aide, par exemple, des portraits sociosanitaires et socioéconomiques ainsi que d'indicateurs de développement adaptés aux communautés ;
- documentent les problèmes relevés dans l'analyse des milieux ainsi que les solutions les plus efficaces à partir des expériences tentées au Québec et ailleurs ;
- offrent une expertise, des outils et des activités de formation sur des questions pertinentes aux actions retenues par les communautés ;
- soutiennent l'évaluation des processus et des retombées des activités locales.

Au palier national, le ministère de la Santé et des Services sociaux :

- précise les orientations du réseau de la santé et des services sociaux en matière de développement des communautés ;
- favorise les concertations sectorielles et intersectorielles utiles à l'avancement des travaux en lien avec le développement des communautés ;
- soutient l'élaboration d'outils et d'activités de formation à l'intention des gestionnaires et des professionnels du réseau de la santé et des services sociaux ;
- appuie l'avancement des connaissances et leur application dans les milieux en soutenant des travaux de recherche et d'évaluation qui portent, notamment, sur la définition d'indicateurs de développement des communautés, la participation citoyenne et l'acquisition de compétences individuelles et collectives.

ANNEXE 2

Coup d'œil rapide. Extrait de DUBÉ, Nathalie et Claude PARENT. 2011. *L'état de santé et de bien-être de la population des Îles-de-la-Madeleine*. Direction de santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, p.10-12

Indicateurs	Îles-de-la-Madeleine	Québec
Démographie		
Population totale (2011) ¹	13 295	7 946 832
0-24 ans	3 028	2 230 100
25-64 ans	7 794	4 462 913
65 ans et plus	2 473	1 253 819
Perspectives démographiques (variation 2031/2006) ¹	↑ 3,5 %	↑15,8 %
Pourcentage des 65 ans et plus (2011) ¹	18,6	15,8
Pourcentage des 65 ans et plus (2031) ¹	36,9	25,6
Indice synthétique de fécondité (2006-2008) ²	1,27 enfant	1,69 enfant
Socioéconomie		
Pourcentage sans DES (25 ans et +) (2006) ³	38,4	22,9
Taux d'emploi (en %) (2005) ³	53,9	60,4
Revenu personnel annuel moyen par habitant (2008) ⁴	29 072 \$	33 333 \$
Milieu social		
Pourcentage vivant seuls (2006) ³	10,7	16,0
Pourcentage très satisfaits de leur vie sociale (2008) ⁵	52,0+	47,3
Milieu familial		
Pourcentage de familles monoparentales (2006) ³	15,8	23,7
Milieu de travail		
Pourcentage des travailleurs-ses vivant des tensions au travail (2008) ⁵	12,5*	14,2
Pourcentage des travailleurs-ses exposé-e-s à un niveau élevé de contraintes physiques au travail (2008) ⁵	32,4+	22,7
Environnement physique		
Pourcentage de logements privés nécessitant des réparations majeures (2006) ³	13,2	7,7
Habitudes de vie et comportements liés à la santé		
Pourcentage se brossant les dents au moins deux fois par jour (2008) ⁵	82,2	78,8
Pourcentage de fumeurs (réguliers et occasionnels) (2008) ⁵	21,0	23,6
Pourcentage des personnes occupant un emploi se déplaçant habituellement à pied ou à vélo pour se rendre au travail (2006) ³	4,5	8,0
Pourcentage souffrant d'excès de poids (2008) ⁵	64,5+	50,5
Embonpoint	41,8+	34,9

Obésité	22,7+	15,6
Pourcentage de consommateurs actuels de drogues (2008)5	11,5*	13,1
Pourcentage des 15-24 ans actifs sexuellement (2008)5	72,6	67,1
Pourcentage des actifs sexuellement ayant eu deux partenaires et plus sur une période de 12 mois et ayant toujours utilisé le condom (2008)5	27,5*	41,1
Recours aux services préventifs		
Taux de participation (en %) des femmes de 50-69 ans au PQDCS (2008 et 2009)6	64,7+	56,4
Pourcentage des femmes de 18 à 69 ans ayant passé un test de Pap depuis moins de trois ans (2008)5	74,7	73,3
État de santé globale		
Espérance de vie à la naissance (2005-2007)2		
Femmes	83,9 ans	83,0 ans
Hommes	75,2 ans-	78,1 ans
Pourcentage percevant leur santé passable ou mauvaise (2008)5	16,3+	10,8
Santé maternelle et infantile		
Pourcentage de naissances prématurées (2006-2008)2	12,1	7,5
Problèmes de développement et d'adaptation sociale		
Taux (en %) de sorties du secondaire sans diplôme ni qualification élèves de la CS des Îles (2008-2009)13	9,8	18,4
Taux (pour 1 000) de maternité chez les jeunes filles de 15 à 19 ans (2004-2008)2	3,8-	10,0
Taux (pour 1 000) d'enfants de 17 ans et moins pris en charge pour maltraitance ou troubles de comportement (2009-2010)8	32,3+	19,7
Problèmes de santé mentale		
Pourcentage ayant un niveau élevé de détresse psychologique (2008)5	12,8-	22,2
Taux (pour 100 000) de décès par suicide (2004-2008)9	9,1	15,2
Pourcentage ayant sérieusement pensé à se suicider sur une période de 12 mois (2008)5	X	2,3
Maladies chroniques		
Taux (pour 100 000) ajusté d'incidence du cancer (2004-2006)10	712,1+	513,4
Taux (pour 100 000) ajusté de décès par cancers (2006-2008)9	339,5+	236,3
Taux (pour 100 000) ajusté de décès par MCV (2006-2008)9	210,4	186,9
Taux (pour 100 000) ajusté de décès par maladies respiratoires (2006-2008)9	58,1	61,4
Prévalence (en %) ajustée du diabète (2008-2009)11	9,5+	7,6
Pourcentage n'ayant plus de dents naturelles (2008)5	15,4+	11,0
Blessures accidentelles		
Pourcentage ayant subi une blessure due aux mouvements répétitifs sur une période de 12 mois (2008)5	11,6	11,8
Pourcentage ayant subi une blessure non intentionnelle sur une période de 12 mois (2008)5	10,5*	11,0
Pourcentage souffrant d'un TMS sur une période de 12 mois (2008)5	27,4	30,3
Taux (pour 100 000) ajusté de décès par accident de véhicules moteurs	8,7	8,6

(2000-2008)9		
Taux (pour 100 000) ajusté de décès par accident de véhicules hors route (2000-2008)9	2,3	0,7
Maladies infectieuses		
Pourcentage ayant déjà reçu un diagnostic d'ITS au cours de leur vie (2008)5	5,7*	8,2
Taux (pour 100 000) de déclarations d'infections à chlamydia (2007-2009)12	103,6	180,5 (2008)

Sources :

1. MSSS, janvier 2010, Projections de population 2006 à 2031.
2. INSPQ, Infocentre de santé publique.
3. Statistique Canada, Recensement 2006.
4. ISQ, Services des statistiques sectorielles et du développement durable, 12 mars 2010.
5. ISQ, EQSP 2008.
6. Deck, 2011.
7. MSSS, Fichier des naissances.
8. Centre jeunesse Gaspésie/Les Îles; Association des centres jeunesse du Québec, Bilan des directeurs de protection de la jeunesse/Directeurs provinciaux 2010.
9. MSSS, Fichier des décès.
10. MSSS, Fichier des tumeurs.
11. INSPQ, mai 2011.
12. Jalbert et Parent, Rapports annuels des MADO Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 2007, 2008 et 2009.
13. MELs, 2010.

Note : Dans ce tableau, des tests statistiques ont été faits pour comparer les Îles-de-la-Madeleine et le Québec pour tous les indicateurs, sauf ceux provenant des sources 1, 3, 4 et 13.

– Pourcentage ou taux des Îles-de-la-Madeleine significativement inférieur à celui du Québec au seuil de 0,05.

+ Pourcentage ou taux des Îles-de-la-Madeleine significativement supérieur à celui du Québec au seuil de 0,05.

* CV entre 15 et 25 %, donnée à interpréter avec prudence.

** CV supérieur à 25 %, donnée fournie à titre indicatif seulement.

ANNEXE 3

[Copie de la lettre adressée le 21 janvier 2011 au ministre Pierre Arcand est annexée en pièce jointe]

ANNEXE 4 (A)

Commentaires relatifs à la version préliminaire de l'Évaluation environnementale stratégique (ÉES-2)

Par Hélène Chevrier, organisatrice communautaire au Centre de santé et de services sociaux des Îles-de-la-Madeleine (CSSS des Îles), ethnologue de formation.

16 janvier 2012

Depuis deux ans, je suis désignée par le CSSS des Îles pour participer à la Table de concertation sur les hydrocarbures mise en place par l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine.

J'ai pris connaissance des ÉES 1 et ÉES-2 et j'ai participé à titre de représentante du CSSS des Îles aux séances d'échange d'information tenues par GÉNIVAR les 9 et 10 novembre aux Îles-de-la-Madeleine. J'ai alors apporté divers commentaires qui ont normalement été consignés par les responsables de ces séances.

Le 22 décembre, j'ai adressé à madame Journault une série de documents complémentaires aux échanges d'information tenus lors de ces séances. (Lettre ci-annexée).

Par la présente, je souhaite faire part de quelques commentaires supplémentaires :

1. Il serait pertinent que l'ÉES-2 distingue davantage les caractéristiques socio-économiques de chacun des 3 bassins à l'étude. Ainsi, il serait important de mettre en évidence certaines particularités du Bassin Madeleine :
 - a. Le territoire insulaire terrestre est concerné tout autant que la zone côtière et que le golfe lorsqu'il est question de mise en valeur des hydrocarbures;
 - b. Dans le passé, il y a eu diverses intentions qui ont été manifestées par des promoteurs à l'effet d'utiliser le territoire insulaire pour diverses phases de mise en valeur des hydrocarbures (exploration, exploitation, entreposage, infrastructure portuaire, ...);
 - c. La vulnérabilité de l'ensemble du milieu terrestre et littoral; les îles de l'archipel madelinot n'ont pas d' « arrière pays »; de plus, le milieu marin est en communication avec lagunes et cours d'eau;
 - d. L'attachement et la forte dépendance économique des Madelinots aux ressources halieutiques;
 - e. La volonté de développer une pêche durable et le succès reconnu de la protection du homard par les pêcheurs;
 - f. La participation effective des pêcheurs, et d'autres instances locales, aux efforts de restauration des stocks de poissons, de conservation de l'intégrité écologique et de gestion intégrée du golfe et des autres plans d'eau;
 - g. L'importance de la cueillette de mollusques, de la pêche et de la chasse « alimentaires » faites par la communauté insulaire n'apparaissent pas dans l'évaluation.

Le document suivant, entre autres, pourrait être consulté :

Hardy M., Brêthes J.-C., Tita G. et Chevrier H. **Portrait de la filière halieutique régionale : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine**. Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM), Îles-de-la-Madeleine (Québec), Rapport présenté à la Conférence régionale des élu(e)s Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, vi + 146 p., 2008. (www.cermim.uqar.qc.ca)

Par ailleurs, un scénario de simulation de la mise en valeur par Bassin serait un outil didactique utile. Il devrait comprendre toutes les phases (de l'exploration à la consommation), la localisation des activités et les types d'équipements et infrastructures d'une hypothétique mise en valeur.

2. La version préliminaire de l'ÉES-2 laisse le lecteur sous l'impression que là où les ressources halieutiques accusent des difficultés ou sont rares, la sensibilité du milieu marin s'en trouve diminuée et la mise en valeur des hydrocarbures a d'autant plus le champ libre. Qui plus est, des compensations pour les pêcheurs seraient bienvenues, même salvatrices. Cette logique d'affaires est contraire à celle de communautés maritimes pour qui tous les efforts doivent être déployés pour restaurer et assurer la reproduction des ressources halieutiques et la qualité des habitats marins. Toute compensation financière aux pêcheurs, qu'elle soit ponctuelle ou de durée plus étendue, ne pourra jamais remplacer les services de la mer et d'une pêche durable. Rappelons-nous que la pêche ne constitue pas seulement un revenu pour les pêcheurs mais elle produit aussi une nourriture et bien d'autres services aux humains.
3. Une autre inversion ou détournement logique serait à rectifier. Dans l'ÉES-2, on confronte les principes de développement durable énoncés par le gouvernement du Québec aux activités menées par la firme Génivar, à savoir : les objectifs de l'ÉES-2, la réalisation de l'ÉES-2 et les activités recommandées par l'ÉES-2! S'il est intéressant de savoir que la firme a fait un effort pour agir en accord avec ces principes, il serait plus important de s'assurer que des activités éventuelles de mise en valeur des hydrocarbures soient menées en prenant en compte lesdits principes. Sur ce point, l'ÉES-1 est davantage exemplaire, qui fait le lien entre les 16 principes et ce secteur d'activité industrielle et qui, de plus, met en évidence les perceptions, les préoccupations et les attentes des communautés concernées. Ce faisant l'ÉES-1, contrairement à l'ÉES-2, ne soustrait pas de son champ d'étude plusieurs principes pourtant très importants, notamment celui-ci : 14) Production et consommation responsables.
4. Point délicat à soulever : l'indépendance, la rigueur de l'ÉES-2 et la confusion des rôles dans la démarche.
 - a. Le MRNF, promoteur avoué de la mise en valeur des hydrocarbures au Québec, semble aussi acteur dans la réalisation de l'ÉES-2. Qu'en est-il? Le consultant externe du MRNF est aussi vice-président du Groupe AGECO que GÉNIVAR remercie pour « le travail d'intégration des commentaires et des avis formulés par les différents ministères lors de la réalisation de ce document ». Qu'en est-il?
 - b. Par ailleurs, le groupe AGECO inc., selon le registre des entreprises du Québec a pour principale activité : « Cabinets de nutritionnistes et de diététistes. Consultation domaine bio-alimentaire et connexe ». Quel est le rôle du consultant externe et celui d'AGECO dans la réalisation et la rédaction de l'ÉES-2?
 - c. Pourquoi les envois ou les réponses à la consultation doivent-ils être adressés au MRNF et non pas à GÉNIVAR ou à ses mandataires-responsables des activités de consultation?
 - d. Quelle a été la contribution du comité interministériel et du comité d'échanges Canada / Québec dans la réalisation de l'ÉES-2?
5. Quelle est la portée réelle de l'ÉES-2, menée par mandat du MRNF (gouvernement du Québec) alors que l'*Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec sur la gestion conjointe des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent* signé le 24 mars 2011 stipule :

Article 6. PROTECTION DES PÊCHES ET DE L'ENVIRONNEMENT

- 6.1 Afin d'assurer la protection des secteurs sensibles et des composantes des écosystèmes, des évaluations environnementales stratégiques, aussi nommées évaluations environnementales régionales, seront effectuées **conjointement** (*mon soulignement*) avant la délivrance de permis d'exploration pour les hydrocarbures.
6. Dans les travaux, méthodes et technologies potentiels, les descriptions mériteraient plus de précisions. De plus, devraient être décrits de façon détaillée les activités connexes, et leurs effets potentiels devraient être mis en évidence : les installations de pré-forage, les forages directionnels, les activités de pré-traitement, de transport (oléoducs ou gazoducs), l'utilisation d'explosifs, ainsi que les infrastructures d'entreposage en milieu terrestre et les infrastructures de transport maritime pouvant être nécessaires à l'exploitation (port, pétrolier, etc.). De même que les activités et l'impact de puits en série (champ de forage).
7. L'étude ne prend pas en compte les tendances globales, notamment :
- a. les **changements climatiques** sous plusieurs angles : la migration des poissons et la modification prévisible des écosystèmes; leur impact sur les ressources halieutiques et sur la santé des populations; mais aussi la part (responsabilité) de la production et de la consommation des hydrocarbures dans l'émission de gaz à effet de serre (GES)
 - b. les efforts et les exigences de la **reconstitution des stocks de poisson** de l'Est du Canada; (les zones de sensibilité devraient être délimitées en conséquence)
 - c. l'impératif de **réduction des émissions de GES**;
 - d. l'introduction d'**espèces exotiques envahissantes**.
8. La présence de sites de munitions non-explosées, d'épaves ou autres résidus de guerre ou de naufrages ne sont pas non plus traités.
9. Les aspects de santé et de sécurité des travailleurs et des communautés ne sont pas suffisamment élaborés. L'approche est davantage technique et économique que sociale et participative. Il serait important de prendre en compte les présentations et discussions ayant eu cours lors du Forum interprovincial sur les hydrocarbures (avril 2011)
10. La proposition de Comité aviseur (p. 479-480) demande davantage de réflexion quant à sa structure légale, ses mandats, composition, ressources, etc.
11. Si l'ÉES-2 doit faire des recommandations, celles-ci pourraient-elles traiter :
- a. De la pertinence de remettre en débat la Stratégie énergétique québécoise?
 - b. De l'importance d'un questionnement sur la pertinence et la nécessité de la mise en valeur des hydrocarbures dans le golfe?
 - c. De l'importance de conserver et de restaurer l'intégrité du Saint-Laurent et de prendre en compte les incertitudes liées aux bouleversements climatiques?
 - d. De l'intérêt d'édicter un moratoire québécois, interprovincial ou fédéral?
 - e. De la coopération nécessaire du gouvernement du Québec avec ceux des Maritimes et avec le fédéral pour une gestion intégrée du golfe du Saint-Laurent?
 - f. De la portée globale du projet de loi québécoise à venir sur les hydrocarbures, c'est-à-dire de l'ensemble du sujet (de l'exploration, la propriété, les mécanismes d'évaluation et de participation, l'exploitation, les infrastructures de traitement, transport, distribution, etc.) et de sa cohérence avec les autres lois des gouvernements concernés par le Saint-Laurent?

Merci de votre attention.

[original signé]

Hélène Chevrier

Organisatrice communautaire

CSSS des Îles, 420, chemin Principal, Cap-aux-Meules, G4T 1S1

helene.chevrier.archipel@ssss.gouv.qc.ca

ANNEXE 4 (B)

(Logo CSSS)

Cap-aux-Meules, le 22 décembre 2011

Madame Claudette Journault
Chargée de consultations EES-2
Génivar

OBJET : Échange d'information EES-2

Madame,

Pour faire suite aux séances d'échange d'information tenues aux Îles-de-la-Madeleine en novembre, veuillez trouver ci-joints les documents suivants, dont j'avais fait mention :

- Un extrait du Rapport des audiences publiques tenues en 1978 sur les implications environnementales du projet minéralo-portuaire : chapitre portant sur les notions de participation et de consultation, ainsi que les conclusions et recommandations du Conseil consultatif de l'environnement;
- Une lettre du MRNF datant de 1977, présentée en annexe du rapport ci-haut, qui mentionne, concernant la possibilité d'implantation d'un superport pétrolier dans le St-Laurent, les Îles-de-la-Madeleine comme « zone extrêmement sensible » tant au niveau écologie marine qu'environnement terrestre;
- Sur le site Web de l'Agence régionale de la santé et des services sociaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (www.agencesssgim.ca), *L'état de santé et de bien-être de la population des Îles-de-la-Madeleine*, 2011. est disponible;
- Sur le site de l'INSPQ, (<http://www.inspq.qc.ca>), *État des connaissances sur la relation entre les activités liées au gaz de schiste et la santé publique*, 2010 est disponible;
- Un article du New England Journal of Medicine, 2011 portant sur les impacts potentiels sur la santé de déversements d'hydrocarbures;
- Le mémoire présenté par madame Lucie Sauvé aux consultations sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec, 2010, portant sur les *Enjeux d'acceptabilité sociale*;

- Un extrait du rapport du CCRH, *Vers le rétablissement des poissons de fond et d'une pêche durable dans l'Est du Canada*, 2011, portant sur l'approche de précaution;
- Un extrait de l'EES-1, particulièrement le Tableau 12.1 *Prise en compte des principes du développement durable dans le cadre des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures dans l'estuaire maritime et la partie nord-ouest du golfe du Saint-Laurent*, lequel fait meilleure utilisation des principes de DD que les tableaux 8.7, 8.8 et 8.9 de l'EES-2.

Souhaitant que ces documents vous soient utiles, recevez, madame ainsi que l'équipe de Génivar, l'expression de mes sentiments les meilleurs. Et mes vœux de Bonne Année 2012!

(signature)

Hélène Chevrier

Organisatrice communautaire

CSSS des Îles, 420, chemin Principal, Cap-aux-Meules, G4T 1S1

helene.chevrier.archipel@ssss.gouv.qc.ca

ANNEXE 7

Le monde et les temps changent : Un autre monde est-il possible?

(Exercice commencé en 2010, non publié. H. Chevrier)

Dans cette section, nous tenterons de construire une vue des changements suivant deux axes : 1) une ligne diachronique de l'occupation du territoire madelinot et 2) une ligne plus synchronique de l'emprise du mode de vie sur le territoire foncier. Dans les deux parties de l'étude, nous tenons pour donnée relativement stable l'espace terrestre du territoire insulaire : limité en superficie, délimité par la mer et pourvu d'un écosystème dynamique et de ressources naturelles interdépendantes.

Nous appréhenderons donc en premier lieu les changements à travers le temps. Ainsi, à travers le temps, l'archipel a été habité de diverses façons. Les communautés qui s'y sont succédées n'ont pas toutes utilisé les mêmes ressources locales et ne les ont point exploitées dans le même but, ni de la même manière, ni avec les mêmes moyens. Nous « trancherons » l'histoire de l'occupation locale en X périodes correspondant à autant de « mondes différents », à savoir de l'occupation amérindienne jusqu'à nos jours. Si une ligne chronologique s'en dégage, il ne faudra pas trop vite voir là une succession culturelle ou socioéconomique s'emboîtant pour, finalement, construire le présent. L'histoire est autrement plus complexe et met en évidence autant des ruptures que des continuités dans le rapport au territoire biophysique. On sera en droit de se demander : l'expérience territoriale peut-elle être mise à contribution pour envisager l'avenir des communautés insulaires? Y a-t-il « naturellement » transmission de connaissances et d'expériences entre les générations?

En second lieu, pour appréhender les changements dans l'espace, nous nous attarderons davantage à ce qu'on pourrait appeler le « mode de vie » et son impact sur ce même espace foncier. Pour nous donner une certaine perspective des changements dans l'héritage territorial, nous avons décidé de rapprocher le mode d'occupation spatiale d'aujourd'hui avec une situation comparable. Pour ce faire, ajoutant un deuxième point fixe à notre cadre d'analyse, la démographie, nous pouvons comparer les années 1960 à celles des années 2010. À intervalle de cinquante (50) ans, la population des Îles-de-la-Madeleine est de même grandeur, soit près de 13 000 habitants. Toutefois, l'impact sur l'espace insulaire est bien différent. C'est également dans ce passé récent que le leitmotiv du développement durable s'est construit. Dans notre exercice, nous « découpons » le mode de vie en X facteurs de changements : les moyens de transport, la consommation énergétique, la gouvernance, l'aménagement du territoire,...

Ligne chronologique de changements dans le paysage madelinot (préliminaire, indicatif seulement)

Description	Période approx.	Habitat, autonomie	Occupation du sol, urbanisation	Ressources naturelles	Déplacements, communications	Sources d'énergie
1. Présence amérindienne	10 000 ans (avant 1534)	Autosubsistance, avec déplacements à travers le golfe du Saint-Laurent	Installation sur les littoraux abrités: lagunes et ruisseaux-rivières	L'ensemble des ressources naturelles locales : cueillette de petits fruits, usage de racines, écorces, bois, pierres; pêche diverses, coquillages, peaux d'animaux, etc.	Canots de haute mer, Marche à pied et portage	Force humaine, individuelle et collective Le bois pour le feu
2. Entrepreneurs-marchands en pêcheries	XVI ^e - XVIII ^e siècle	Installations saisonnières dans les anses ouvertes sur la mer Constructions nécessaires au traitement du poisson, au logement des équipages, réparation des bateaux,...	Les littoraux : graves Les échoueries Les anses de pêche	Chasse au morse Pêches côtières Le bois Les oiseaux et leurs œufs Huile de mammifères	Bateaux à voile Marche à pied	Idem Esclavage ? Vent (voile et moulins) Bois de chauffage Huile animale pour éclairage
3. Installation permanente acadienne, agriculture et organisation communautaire	XIX ^e siècle	maisons acadiennes, églises, écoles, magasins généraux (l'agriculture produit plus de revenus que la pêche côtière)	Cantons Routes menant à la cale ou au quai	La terre agricole Le bois Pêche de subsistance et pêche côtière Chasse loup-marin	Idem Déplacement à cheval	Bêtes de somme (bœufs, chevaux) Bois de chauffage
4. Organisation de l'économie locale (homard) et motorisation	début XX ^e s.	Factries d'homard, coopératives (Agriculture et pêche crée une certaine autosubsistance)	Densification des cantons	Idem	à pied, à cheval, bateaux à moteur camions avion dépendance bateaux 'privés' pour l'extérieur	Charbon remplace bois pour chauffage Moteurs à vapeur Moteur à essence
5. Industrialisation des pêcheries	mi-XX ^e s.	grosses usines entrepôts frigorifiques	Concentration des ports et usines			Le pétrole (fournaises à l'huile) remplace le

		abandon agriculture	Centralisation à CAM			charbon
6. Régionalisation et spécialisation	1960.....	Régionalisation: école polyvalente, port de CAM Multiplication des maisons	Multiplication des routes, asphalte, stationnements			L'électricité par moteur diesel
7. Diversification des activités	1980.....	mine de sel, tourisme multiplication des véhicules individuels				
8. Changements climatiques	XXIè s.			Remontée des mers Migrations des populations tensions géopolitiques		

CONCLUSION PARTIELLE:

Il y a différentes façons d'habiter un territoire et de faire usage de ses ressources naturelles :

Un travail plus approfondi pourrait revoir, à travers le temps, les sources d'énergie qui ont été utilisées spécifiquement :

- Pour les bateaux de pêche
- Pour les déplacements terrestres
- Pour le chauffage des maisons
- Pour la cuisson
- Pour l'éclairage
- Pour la conservation des aliments
- Pour la commercialisation des produits locaux
- Pour l'approvisionnement en eau potable

Voyons maintenant, entrevoyons devrait-on dire, les changements perceptibles dans les modes de vie et leurs impacts sur les ressources naturelles et le territoire :

	1961 Source : BAEQ. 1964 et *Stat. Canada 1961	2011 ou 2006* Source : Statistique Canada
Population	12 479	12 785
Nb Familles	2 199	3 980
Moyenne de pers. / famille	5,6	2,7
Nb Habitations	1 863	6 153 Mais 5 382 occupés par les résidents
Nb habitations possédées	1 828	4 090*
Moyenne de pers. /habitation	6,6	2,3
Nb d'habitations dotées d'eau courante, chaude et froide	801	
... de baignoires et douche	753	
... de chasse d'eau	921	
... de réfrigérateur et congélateur	583	
Nb de véhicules enregistrés	2 000	12 144 (donnée MTQ) Dont 1 608 véhicules hors route
Longueur des routes	130 milles (209 km) dont 40 asphaltés (mais 25 à mauvais pavage)	325 km (soit 108 responsabilité MTQ et 217 responsabilité Municipalités)
Revenu moyen par famille	2 717,92 \$*	53 317 \$ (médian)*
Revenu «per capita»	478,90 \$*	21 619 \$ (médian, 15 ans et +)*
Pourcentage du revenu provenant des transferts gouvernementaux	26,2 %*	27,4 %*

Cap-aux-Meules, le 21 janvier 2011

Centre administratif
430, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec)
G4T 1R9
Téléphone : 418 986-2121

Monsieur Pierre Arcand
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Cabinet du ministre
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage,
Québec, G1R 5V7

CLSC de Cap-aux-Meules
420, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec)
G4T 1S1
Téléphone : 418 986-2572

OBJET : Pour les projets de mise en valeur du potentiel gazier et pétrolier, des leçons à tirer de l'implantation de la mine de sel aux Îles-de-la-Madeleine

CLSC de Bassin
702, chemin du Bassin
Bassin (Québec)
G4T 0C8
Téléphone : 418 937-2572

Monsieur le ministre,

CLSC de l'Est
773, chemin Principal
Grosse-Île (Québec)
G4T 6B5
Téléphone : 418 985-2572

Notre établissement participe aux échanges du Comité de travail sur les hydrocarbures, mis en place par l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine. Lors de votre passage aux Îles, à la rencontre réunissant les membres dudit Comité de travail, le 19 novembre dernier, nous avons insisté sur l'importance des réserves d'eau potable en milieu insulaire urbanisé. Nous avons alors suggéré, entre autres, qu'il soit exigé de tout demandeur de permis de forage d'exploration gazière ou pétrolière dans le sous-sol des Îles-de-la-Madeleine d'inclure, dans son dossier, une étude d'impact préliminaire comprenant la description sommaire et les impacts environnementaux de l'ensemble des opérations, c'est-à-dire de l'installation d'un puits de forage d'exploration à la mise en marché de gaz naturel.

CLSC de l'île d'Entrée
L'île d'Entrée (Québec)
G4T 1Z1
Téléphone : 418 986-4299

Par la présente lettre, nous voulons préciser notre propos et l'appuyer de l'expérience vécue à la fin des années 1970, lorsque le projet de mine de sel a pris place dans l'archipel madelinot, à Grosse-Île. Nous devons prendre leçon de l'expérience même du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et des artisans du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), et s'assurer que le principe de précaution soit réellement mis en application.

Hôpital de l'Archipel
430, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec)
G4T 1R9
Téléphone : 418 986-2121

Centre d'hébergement
Villa Plaisance
596, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec)
G4T 1G1
Téléphone : 418 986-3658

Rappelons : en février 1977, des madelinots et des scientifiques ont fait appel au Conseil consultatif de l'Environnement¹ pour étudier l'ensemble du dossier minéralo-portuaire et tenir des audiences publiques. Devant le manque d'information cohérente, complète et objective concernant le forage d'un puits dit d'exploration, leur requête a été reçue positivement et des audiences publiques ont été tenues en janvier 1978, sous la présidence du Dr J.-Benoît Bundock.

Centre de réadaptation
en DI-TED
695, chemin des Caps
Fatima (Québec)
G4T 2S9
Téléphone : 418 986-3590

¹ Il est à noter que le Conseil consultatif de l'Environnement a donné naissance au BAPE.

Du rapport² que le Conseil consultatif a remis au ministre délégué à l'Environnement en juin 1978, nous soulignerons, en citant des extraits dudit rapport, quatre sujets qui demeurent d'actualité

1. Importance de relier les diverses activités d'un projet et de les analyser comme un seul et même projet.

«La première lacune qu'a relevée le Conseil a été celle de distinguer artificiellement le projet minier du projet portuaire [...] Pourtant, c'est justement les effets résultants de ses interrelations [entre les diverses activités] qui causent parfois plus de torts à l'environnement que les actions individuelles correctement étudiées et évaluées» (p. 240).

«Le Conseil pense que l'ensemble de ce projet aurait dû faire l'objet d'une supervision interministérielle globale où tous les intéressés auraient pu y siéger. De plus, avant de se lancer dans des décisions finales, le Conseil croit que l'on aurait dû exiger une étude préliminaire d'impacts de l'ensemble du projet sur le secteur des Îles concerné par celui-ci. Cette étude aurait mis en évidence les choix de sites de localisation des diverses activités, les contraintes écologiques et sociales du territoire, les études sectorielles à poursuivre, le cheminement critique du projet et la consultation appropriée à mener» (p. 241).

1. Importance d'une coordination effective du projet.

«De l'avis du Conseil [...], même si le projet minéralo-portuaire était connu depuis longtemps par les organismes gouvernementaux susceptibles d'intervenir, il n'y a pas eu une volonté de coordination très poussée et un désir de considérer en même temps les paramètres écologiques, sociaux, techniques et économiques. Le Conseil a également remarqué la faiblesse d'intervention de certains organismes [notamment les Services de protection de l'environnement du Ministère de l'Environnement et la Direction générale des pêches maritimes] et la lenteur des promoteurs à répondre aux exigences gouvernementales» (p. 247).

Sur cette question de la coordination, le Conseil consultatif recommandait 1) qu'un comité interministériel suive assidûment l'évolution de l'ensemble du projet et fasse régulièrement rapport au gouvernement et aux ministres concernés et il recommandait 2) la mise sur pied d'un comité de coordination des intervenants. Pour ce dernier comité, le Conseil recommandait qu'il soit composé de représentants des promoteurs, du comité interministériel et de l'autorité locale représentative de la population des Îles. Il recommandait également «Que l'on assure les ressources nécessaires au bon fonctionnement du comité de coordination» (p. 275).

3. Le rôle important du ministre de l'Environnement

« Le Conseil a constaté que les Services de protection de l'environnement du Québec ont eu de la difficulté à s'imposer dans ce dossier et à faire accepter les valeurs environnementales dans le processus décisionnel. Il a fallu l'intervention du public et ses pressions répétées pour obliger finalement les promoteurs à être contraints à des études et à des mesures de protection de l'environnement plus rigoureuses.

² Conseil consultatif de l'environnement. Juin 1978. Audiences sur les implications environnementales du projet minéralo-portuaire (Îles de la Madeleine). Tome 1 : Rapport. Gouvernement du Québec : Cité parlementaire. 293 pages. [Des annexes forment les Tomes 2 et 3, 957 p.]

« En conséquence, le Conseil souhaite que le ministre délégué à l'Environnement puisse utiliser tous les moyens que lui confère la Loi de la qualité de l'environnement, pour intervenir au niveau du conseil des ministres et des comités interministériels où il siège, afin de s'assurer que les promoteurs tiendront compte des considérations environnementales très tôt dans le processus de planification de leurs projets et que l'environnement recevra une considération égale à celle des secteurs économiques et techniques » (p. 286).

2. L'importance de la participation et de la consultation de la population à l'intérieur du processus décisionnel

«Le Conseil constate que les madelinots n'ont pu participer et être consultés efficacement sur un projet risquant de modifier plusieurs des composantes socio-économiques et même écologiques des Îles. Le Conseil tient à réaffirmer sa position sur la participation du public à laquelle il attache une grande importance. Il souligne la nécessité de mécanismes pour favoriser celle-ci. Il croit que l'élaboration des devis d'études constitue une étape importante où la population peut efficacement intervenir³. Puis, au cours de la réalisation de ces études, le Conseil insiste sur l'avantage qu'auraient les promoteurs à consulter et à faire participer la population. Enfin, le Conseil souhaite qu'un mécanisme institutionnel approprié rende obligatoire la consultation du public à l'étape de la révision des études environnementales. Le Conseil indique finalement que la participation du public ne devrait pas être employée à n'importe quel propos mais plutôt avec discernement afin que l'objectif visé, soit celui de permettre à la population d'avoir son mot à dire dans des développements qui la concerne, soit atteint » (p. XI).

Monsieur le ministre, alors que les citoyens demandent instamment l'intervention du BAPE et de votre ministère, il nous apparaît que ces remarques et recommandations, formulées il y a plus de trente (30) ans, demeurent pertinentes encore aujourd'hui, dans le traitement des projets de mise en valeur des potentiels gaziers et pétroliers aux Îles-de-la-Madeleine.

Il nous apparaît souhaitable que le MDDEP puisse, en tant que premier responsable de la coordination des actions de développement durable et de protection de l'environnement du gouvernement québécois, faire en sorte :

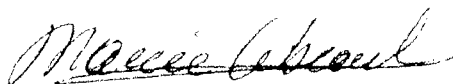
- Que soit considéré comme un seul et même projet l'ensemble des opérations du projet de mise en valeur du potentiel gazier et pétrolier aux Îles;*
- Que soit exigé des promoteurs sollicitant une autorisation de forage d'un puits d'exploration gazier ou pétrolier en milieu terrestre, la production d'une étude préliminaire d'impact environnemental et socioéconomique de l'ensemble des activités intimement liées du projet, pouvant comprendre notamment les choix de localisation, l'installation d'un puits de forage, les technologies requises, l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées, les activités de transport, de conditionnement, d'entreposage, d'acheminement vers les marchés extérieurs par gazoduc et/ou via un port de mer, les activités de desserte locale, de production d'électricité et toutes autres activités complémentaires envisagées;*

³ En consultant la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon*, nous pouvons voir que les promoteurs et les intervenants de projets au Yukon ont, depuis nov. 2003, des obligations particulières en matière d'information et de participation des communautés lors même de la définition préliminaire de projets.

- Que soient mises en place les structures de coordination qui assureront la prise en compte de l'environnement, le suivi de l'évolution du projet et qui favoriseront la participation de la population;
- Que le MDDEP soit proactif en matière de développement durable et de protection de l'environnement, proactif pour assurer la participation des communautés dans les décisions qui concernent leur milieu de vie et, particulièrement dans le cas qui nous concerne, proactif (précautionneux pourrait-on dire) pour garantir la protection de la nappe phréatique (prévention des accidents et risques de contamination ou de pénurie), cette ressource hautement fragile et essentielle à la qualité de vie du milieu et à la santé des résidents et visiteurs de l'archipel.

Enfin, soulignons que notre réseau de la santé, par ses responsabilités de santé publique et de développement des collectivités, s'inscrit en partenaire de votre ministère dans la mise en œuvre de la Stratégie québécoise du développement durable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Dans cette Stratégie, l'orientation 6 (Aménager et développer le territoire de façon intégrée) et l'orientation 8 (Favoriser la participation à la vie collective) nous semblent particulièrement sollicitées dans les projets de développement cités plus haut.

Recevez, monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marie Gibeault
Directrice générale



Hélène Chevrier
Organisatrice communautaire

c.c.: M. Jean-Marie Dionne, directeur régional MDDEP
M. Léopold Gaudreau, sous-ministre adjoint au développement durable, MDDEP
M. Pierre Renaud, président BAPE
M^{me} Nathalie Normandeau, ministre des Ressources naturelles
M. Germain Chevarie, député des Îles-de-la-Madeleine
M. Joël Arseneau, maire et président de l'Agglomération des Îles
M. Christian Bernier, directeur Direction de santé publique Gaspésie-Les Îles
Membres du Comité de travail sur les hydrocarbures aux Îles